

**Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais**  
25, chemin du stade  
69670 VAUGNERAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Délibération n°18/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le treize mai à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 07/05/2025

#### Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Présents : AIGLON Olivier ; BIAGGI Olivier, BERARD Serge ; BREUZIN Fabien ; BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, FOUILLAND Pierre ; GAUQUELIN Françoise ; GRIFFOND Morgan, GUGNE Yves, GRILLON Valérie ; JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc

#### OBJET :

Agriculture

-

Convention de  
partenariat avec la  
Chambre d'Agriculture  
du Rhône

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais, et notamment celle relative au plan climat énergie territorial (PCAET) ;

**Vu** la délibération n°11/2025 du 25 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Vice-Président expose ce qui suit :

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais a la volonté de soutenir et favoriser le maintien d'une agriculture dynamique,

viable, durable sur son territoire.

Afin de mutualiser les moyens mis en œuvre visant à maintenir et développer l'agriculture sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, les parties s'associent afin de permettre la coordination, l'animation et la mise en œuvre de la politique agricole et environnementale de l'Ouest Lyonnais ainsi que l'actualisation, le partage et la mise à disposition de données du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

Cette convention 2025 vise à mettre en œuvre une animation territoriale, à hauteur de 70 jours, sur l'Ouest Lyonnais, permettant d'accompagner les agriculteurs et les collectivités dans le développement de projets compatibles avec le projet de territoire autour de plusieurs axes :

### **AXE 1 : Installation / Transmission**

Il s'agit, sur l'installation, de prendre contact avec les jeunes installés DJA des trois dernières années pour recueillir leurs besoins et les accompagner si nécessaire et de réaliser une journée à destination des porteurs de projets en arboriculture. Concernant la transmission, une cartographie des secteurs à enjeux pour la transmission sera réalisée ainsi que des entretiens auprès d'exploitants cédants.

### **AXE 2 : Aide à l'émergence et à la mise en œuvre de projets agricoles individuels et collectifs**

En lien avec les chargés de mission des communautés de communes et les animatrices du SOL, le ou la chargé(e) de territoire de la chambre d'agriculture participera à l'émergence, à la réalisation et au suivi de projets transversaux concernant l'Ouest Lyonnais. De plus, il ou elle accompagnera les collectivités dans la définition de leur stratégie agricole et des modalités d'intervention des projets inhérents.

### **AXE 3 : Agriculture et enjeux climat/énergie**

Il s'agit de favoriser les évolutions de pratiques des agriculteurs en les accompagnant sur plusieurs points :

- Accompagnement à la structuration d'un groupe d'éleveurs sur le pays de l'Arbresle
- Appui à l'animation de la réflexion autour de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique sur l'Ouest Lyonnais (ressource en eau, dispositif Traceur d'avenir, expérimentations, autres dispositifs)
- Animation de réunions d'informations auprès des élus des différentes communautés de communes et du SOL pour échanger sur l'agrivoltaïsme

### **AXE 4 : Accompagnement des collectivités**

Le chargé de territoire de la Chambre d'agriculture aura en charge :

- La diffusion des informations et des possibilités de financement auprès des agriculteurs et des conseillers agricoles des différentes organisations professionnelles
- D'être en contact avec les représentants professionnels locaux (syndicats, filières...) afin de pérenniser l'adhésion des agriculteurs au projet de territoire développé sur le territoire de l'Ouest Lyonnais, en lien avec le SOL et les communautés de communes,
- D'associer et faire remonter les initiatives ou informations auprès des collectivités partenaires,
- Le chargé de territoire accompagnera les collectivités dans leur stratégie agricole, sera la porte d'entrée de la Chambre

d'Agriculture et s'engage à apporter des solutions  
posées par les collectivités de son territoire.

Le partenariat 2025 est formalisé par une convention avec une participation financière du SOL à hauteur de 15 680 € pour 70 jours d'animation.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**APPROUVE** la convention partenariale à conclure avec la Chambre d'agriculture du Rhône ;

**AUTORISE** le Président de la signer ;

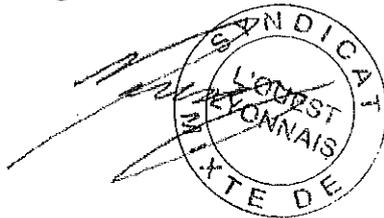
**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le



ID : 069-200035046-20250513-DC\_2025\_18-DE